

	Extrait du Registre des délibérations du <b>Conseil Municipal</b> de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre <b>23131</b>
---	--	----------------------------

**SEANCE du : 18 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 18 septembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 septembre 2023.

### ETAIENT PRESENTS

Anne-Marie BARBIER	Yannick CHARRIER	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Alain ROBIN
Thierry BAUDOUIN	Pascale FERCHAUD	Emmanuelle MENARD	Philippe ROBIN jusqu'à 20h30
Bérangère BAZANTAY	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Anne ROUX
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU	Nathalie MOREAU	Marinette TALLIER
Pierre BUREAU	Marie JARRY	Jean-François MORIN	Rodolph THIBAudeau
Sandra CAULTON	Bruno BODIN	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX

### POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Anita BRIFFE - pouvoir à Pierre MORIN	Florence BAZZOLI - pouvoir à Jean-François MOREAU	Jamel CHENIOUR - pouvoir à Arnaud PRINTEMPS
Sandrine DELUGEAU - pouvoir à Pierre BUREAU	Pascal GABILY - pouvoir à Thierry BAUDOUIN	Philippe ROBIN - pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX à partir de 20h30

**Secrétaire de séance :** Pascale FERCHAUD, assistée des services de la Ville sous couvert de la Directrice Générale des Services.

**Assistaient également :** Delphine CHESSEON - Directrice Générale des Services  
Yoan FONTENEAU - Directeur des services techniques



### Marché de Noël – tarif de location pour les producteurs – vote d'un tarif de caution « Propreté et désistement »

Ce nouveau tarif est proposé dans le cadre de la venue des exposants au Marché de Noël durant 2 jours consécutifs.

Le règlement intérieur stipule un engagement à venir durant les 2 jours. Le règlement intérieur stipule de laisser le stand propre et sans déchets.

Cette caution sera effectuée le samedi matin, à l'arrivée des exposants.

Dans le livre des tarifs 2024, p.38, un tarif supplémentaire sera créé : **Caution « désistement et propreté »** - 200 €, non soumis à la hausse annuelle.

Afin d'éviter un départ avant les horaires de fermeture du Marché de Noël, (notamment le dimanche), et afin de se prémunir des dégradations des stands,

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :**

- **D'INSTAURER** un tarif de caution d'un montant de 200 € pour 2023
- **D'INTEGRER** ce tarif dans le livre des tarifs 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Pascale FERCHAUD



Le Maire,  
  
 Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture  
 079-217900497-20230922-DG\_DEL\_2023\_131-DE  
 Date de télétransmission : 22/09/2023  
 Date de réception préfecture : 22/09/2023